

### Remise en état des maisons éclusières : Rosveguen opérationnelle, un centre d'interprétation en vue

Le SMATAH gère pour le compte du Conseil Général du Finistère, dans le cadre de la concession du canal au département, sept maisons éclusières relevant du domaine public de l'Etat. Parmi celles-ci, Rosvéguen nécessitait une remise en état importante. C'est désormais chose faite.

Située sur la commune de Lennon, 300 mètres en amont de Pont Ty Men, Rosveguen n'était plus utilisée, sous quelque forme que ce soit, depuis plus d'une dizaine d'années, se détériorant rapidement. Au titre de l'exercice 2003, le SMATAH a donc décidé de mener une opération de rénovation permettant un usage ultérieur à vocation touristique sous la forme d'un **centre d'interprétation de la vie éclusière**.

Cette opération a été menée à compter du second trimestre 2003, dans le cadre d'un **chantier d'insertion " rénovation du patrimoine "** de l'association IDEE (Insertion Développement Entraide Emploi) de Brasparts.

Les travaux ont été menés par une équipe de onze stagiaires et se sont accompagnés de deux formations complémentaires : taille de pierre et couverture.

Dans le même temps (juin - juillet 2003), les stagiaires ont participé à la construction d'une des deux pénettes du SMATAH (assemblage des membrures, collage de la coque, application de la résine, application du goudron), actuellement en réparation dans le jardin de la maison éclusière.

Cette opération s'inscrit dans la **mission d'entretien des ouvrages et dépendances du Canal de Nantes à Brest**, de réalisation d'équipements susceptibles de concourir au développement de l'attrait touristique de la région, ainsi qu'à l'accueil des visiteurs, de valorisation du canal et de ses berges qui incombe au SMATAH dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Général.

La maison éclusière a fonctionné dès l'été 2004 en point " information " (présence d'un saisonnier et ouverture de deux annexes) pour le public de passage.

**En 2005, le centre d'interprétation de la vie éclusière** permettra d'effectuer, sur le site de Pont Ty Men, une boucle de promenade entre une aire de stationnement et de repos, l'épave d'un chaland, une usine hydroélectrique, le chantier de réparation fluviale, l'écluse et la maison éclusière.

#### L'Actu du Mois

- ◆ Rosveguen : futur centre d'interprétation
- ◆ Bassin à flot de Redon : 150 ans après
- ◆ Salon Nautique : J-4
- ◆ Tro Breizh des bassins versants
- ◆ Le SPANC



#### 7èmes Assises du Canal : le SMATAH présente ses projets pour 2005

Dans le cadre de la programmation des travaux et des orientations budgétaires, le SMATAH a présenté le 23 novembre dernier ses projets pour 2005, année charnière s'il en est.

Depuis 1995, après les crues, l'essentiel des actions du Syndicat consistait en la rénovation des écluses et des portes. La **remise en navigabilité bientôt terminée**, le

budget infrastructure devrait progressivement diminuer au profit du tourisme.

**Fin 2004, l'Aulne est entièrement navigable.** 2005 sera consacré à la maçonnerie d'écluses et de portes, à l'aménagement des berges, la mise en sécurité des rembarde sur les points les plus urgents (passerelle de Pont-Triffen...) et la réfection du chemin de halage.

Pour ce qui est de l'aspect touristique, le SMATAH continuera sa démarche avec les pêcheurs du bassin versant en direction des postes de pêche accessibles aux personnes

à mobilité réduite. D'ici fin 2005, 42 endroits seront ainsi à disposition. Par ailleurs, la maison éclusière de l'Aulne sera réhabilitée et donnera lieu à un centre d'interprétation et d'initiation à la vie de la flore et de la faune du Canal, et ceci afin de compléter le centre d'interprétation de la vie éclusière de Rosveguen. L'accueil et l'information seront enfin améliorés : une aire de stationnement est prévue au Gwaker tandis qu'une soixantaine de panneaux d'informations seront disposés le long du Canal (environ un par bief) et organisés sous forme de questions-réponses.

## Anniversaire

## Bassin à Flot de Redon : 150 ans d'Histoire(s)...

Le 15 novembre 1854, soit cinquante ans après le début de la construction du Canal, s'ouvrait le Port de Redon. Sa mise en service est extrêmement liée à l'ouverture de la navigation sur le dernier tronçon réalisé, à savoir le canal de dérivation de l'Oust. Témoin du passé fluvial de Redon, le bassin à flots fête aujourd'hui ses 150 ans.



A Redon, l'eau est partout et le port a désormais cédé sa vocation commerciale à la plaisance fluviale. En effet, à l'origine, Redon était indispensable aux négociants rennais : sa position au carrefour du Canal de Nantes à Brest et de la Vilaine lui conférait une place stratégique. Mais **l'influence des marées et l'envasement du vieux port** compliquent alors le chargement des navires. Il est ainsi décidé vers 1835 de créer un bassin à flot et ainsi d'y raccorder le Canal de Nantes à Brest. Au programme : construction de la dérivation de l'Oust, du bassin à flot et de deux écluses. **Un chantier gigantesque de blocs de granit, de 345m de long et 60m large pouvant à l'époque accueillir jusque 40 bateaux.**

Les décennies qui suivent cette mise en place oscillent entre âge d'or et déclin. Développement du ferroviaire pour le transport des marchandises, pas assez de tirant d'eau pour des bateaux de plus en plus gros, envasement... Ces facteurs entraînent dès le début du 20ème siècle un changement de cap pour le port et le bassin dont l'activité se tourne désormais vers l'animation et le tourisme.

Depuis 1996-97, la politique de développement du tourisme fluvial est confiée à la Communauté de Communes. Les conditions d'accueil sont au coeur des préoccupations, se traduisant par une prochaine augmentation des places au mouillage, la construction d'une capitainerie et d'une passerelle, l'aménagement d'une aire de réparation des bateaux... Reste pour cela à simplifier la situation administrative : le Conseil Général est en effet propriétaire du port, tandis que le bassin à flot appartient à la Ville de Redon, dont la CCI est gestionnaire ! Ce dernier organisme a d'ailleurs d'ores et déjà réfléchi au réaménagement du site : amélioration des équipements, déménagement des loueurs en aval afin de libérer de la place sur le bassin, pose de pontons... Ces changements façonneront le futur visage du bassin à flot dans les années à venir.

## Evénement

### Salon Nautique de Paris : Près de 300 000 visiteurs attendus

Le Salon Nautique est, avec 275 000 visiteurs et 1400 exposants, le rendez-vous annuel et incontournable de la profession. Cet événement, véritable vitrine commerciale et promotionnelle, rassemble ainsi 31 secteurs du monde maritime et fluvial, accueillant à la fois un public de particuliers et de professionnels.

Du 4 au 13 décembre, la 44ème édition du Salon s'annonce riche en nouveautés et animations : l'événement est en effet cette année placé "sous le signe de la liberté, du partage, de l'écologie et de l'innovation". L'occasion de démontrer l'essor et le dynamisme de la filière et d'en

révéler les toutes dernières évolutions. Le Hall 1-3, espace de plus de 21 000m<sup>2</sup>, sera ainsi réservé aux destinations nautiques et à leurs services : location, tourisme fluvial, ports, événements nautiques...

Le Comité des Canaux Bretons sera une nouvelle fois présent sur l'espace de la Région Bretagne, en coordination avec Escales d'une Rive à l'Autre. Nos deux structures assureront en commun les permanences du pôle fluvial.

### Le Salon en chiffres\*...

**102 000m<sup>2</sup> d'exposition**  
**950 exposants**  
**1 400 marques**  
**25 pays représentés**  
**1 200 journalistes**

\*en 2003

## Agenda

**1er décembre** : Début du **Marché de Noël** de la **Maison de la Bretagne** - Paris VII

**2 décembre - 10h30** : Réunion du **Comité de pilotage** en vue du projet d'aménagement du **Site de la Courbe** - Mairie de Bourg des Comptes (35)

**Du 3 au 13 décembre** : **Salon Nautique de Paris**

**9 décembre - 10h** : Réunion de concertation préalable à la **fixation des dates de chômages 2005** - Subdivision de la DDE du Morbihan - Redon

**Du 13 au 17 décembre** : **Formation "Sensibilisation des acteurs du tourisme à la problématique de l'accessibilité"** - Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique- Pontivy

## ◆ Le SPANC : le traitement des eaux usées réglementé

**SPANC : un nom quelque peu saugrenu qui prendra toute son importance en 2005. En effet, pour la première fois en droit français, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif la mise en place d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel.**

Les collectivités sont désormais obligées de prendre en charge les contrôles de conception et d'implantation, de réalisation et de fonctionnement, et ce notamment quand une personne dépose une demande de permis de construire impliquant la mise en place d'un dispositif d'assainissement non-collectif. Elles ont également une mission de communication et de conseil : faire connaître le service et sensibiliser à la nécessité et à l'obligation d'entretenir l'installation.

Les enjeux techniques, financiers et environnementaux sont en effet énormes : "30% de la population française n'est pas reliée à un assainissement collectif... et ne le sera jamais !" rappellent les professionnels du secteur. Il est même à noter que "sur les 4,5 millions d'installations existantes, 3,5 millions ne sont pas conformes".

Qui plus est, l'échéance est proche : le 31 décembre 2005, le plan de zonage, le contrôle, le service d'entretien voire la réhabilitation des assainissements autonomes doivent être mis en place sur l'ensemble du territoire.

Ces mesures font ainsi partie intégrante de la politique environnementale de la qualité de l'eau qui permet de lutter contre la pollution domestique en vue de préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines. L'objectif ? Une eau de meilleure qualité, améliorée par la diminution des rejets liés à des installations non conformes et mal entretenues.

### A suivre...

#### ◆ Péniches coincées sur le Blavet

Le rabattement du gabarit dans les échelles pose problème pour certains plaisanciers du Blavet : les péniches y sont aujourd'hui coincées.

La législation oblige à une mise à sec des bateaux à passagers pour un contrôle de coque et les seuls sleepways aujourd'hui utilisables se trouvent au-delà des échelles (Nantes ou Rennes). La prochaine sortie des bateaux pose donc problème : le grutage ou la location du roulève de Lorient représentent un coût certain.

Le problème des échelles ne date pourtant pas d'hier : la déformation des bajoyers qui empêche le passage des péniches nécessiteraient des travaux aux investissements importants. Des démarches sont en cours en vue d'alerter les autorités compétentes sur la nécessité de ces aménagements. Affaire à suivre...

### Bassins Versants

#### Tro Breizh des bassins versants par le Conseil Régional

**Dans le cadre de Bretagne Eau Pure, le Conseil Régional de Bretagne s'est engagé dans une réflexion sur les bassins versants se concrétisant depuis l'automne par un Tro Breizh des zones impliquées dans le programme.**

Echanges directs avec les acteurs de terrain afin de recueillir leur perception du dispositif et d'envisager de nouvelles orientations : telle était la démarche de ces rencontres qui ont permis d'évaluer le programme Bretagne Eau Pure. Parallèlement, un rapport d'étape des bassins versants, une enquête statistique sur l'évolution des pratiques agricoles, une étude d'évaluation spécifique et une saisine du Conseil Scientifique Régional de l'Environnement ont été menées ou sont en cours de l'être.

Ce tour de Bretagne en 12 étapes (3 par départements) a permis de tirer quelques conclusions et d'ouvrir des pistes quant à ce programme de reconquête de la qualité de l'eau. Comme le souligne Gérard Mével, vice-président du Conseil Régional en charge de l'environnement, " les échanges ont permis d'apprécier le travail effectué et de connaître leurs appréciations sur les atouts et faiblesses du dispositif et leurs attentes". Il apparaît ainsi pour tous nécessaire d'agir pour l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'environnement, l'échelle du bassin versant étant pour y répondre la plus pertinente. Mais les acteurs du programme sont confrontés à des lourdeurs administratives, notamment dûes aux sept financeurs intervenant. Pour y faire face, le Conseil Régional souhaite créer un guichet unique et un pilote clairement identifié.

A terme, l'objectif est clair : améliorer l'organisation du programme afin de répondre à la nouvelle directive cadre européenne sur la qualité de l'eau.